



Los Masos, le 22 avril 2014

Département  
des Pyrénées - Orientales

Arrondissement de Prades

MAIRIE  
de

**LOS MASOS**

7 rue de l'Eglise  
66500

Téléphone : 04.68.96.20.19

Télécopie : 04.68.96.60.96

Courriel : [mairie@losmasos.com](mailto:mairie@losmasos.com)

Permanences de la Mairie :  
du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
sauf le vendredi de 9h à 12h

**Objet :** frais d'installation – Présence Verte  
**Affaire suivie par :** L. QUINTIN, S.G

Madame, Monsieur,

Vous vivez seul ou vous avez un proche âgé, malade ou seul, la mairie a mis en place la convention de téléassistance aux personnes âgées auprès de l'organisme Présence Verte, au titre de sa mission de prévention.

La Commune prend donc à sa charge 50% des frais de dossier et d'installation du dispositif technique d'alerte soit 22.50 € par foyer.

**Une assistance immédiate : Comment ça marche ?**



**1 - APPEL**

D'une simple pression sur le bouton du déclencheur (pendentif ou bracelet) votre appel est envoyé à la centrale d'écoute. Si vous tombez ou que vous vous sentez mal, la centrale contacte vos proches ou les secours selon besoin.



**2 - DIALOGUE**

L'opérateur dialogue avec vous et apporte la réponse adaptée.

**3 - INTERVENTION ET SECOURS**

Présence Verte prévient votre réseau de solidarité et si nécessaire votre médecin ou les services d'urgence.

De plus, sachez que la téléassistance est reconnue en tant que service à la personne et ouvre droit à réduction ou crédit d'impôts de 50% des dépenses engagées selon les dispositions fiscales en vigueur.

Mes services se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements et peuvent également vous aider à instruire le dossier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes salutations dévouées.

Le Maire  
Conseiller Général du Canton de Prades  
Guy CASSOLI

